



Conseil
des ressources humaines
du secteur culturel

Cultural
Human Resources
Council



RAPPORT ANNUEL **2020-2021**

LE RAPPORT DU PRÉSIDENT – Assemblée annuelle 2021

Chers/chères collègues,

Au moment de rédiger ce texte pour le rapport annuel 2020-2021 du CRHSC, je réfléchis à l'expérience inhabituelle que le CRHSC et le secteur culturel dans son ensemble a traversée cette année. Ce fut une période de suspension, une période de changement, une période de perturbation et une période de réflexion. Le secteur culturel n'a probablement pas vécu une telle période prolongée de bouleversements depuis la pandémie de 1918-1919.

Bien sûr, le secteur a beaucoup changé depuis cette époque il y a 100 ans, alors notre reprise sera différente et pas entièrement prévisible ou sous notre contrôle. Nous espérons tous que par ce moment-là nous aurions traversé la pandémie de la COVID-19 et serions de retour à notre vie normale, mais cela n'est pas le cas, et ne l'est toujours pas à la fin de cet exercice fiscal.

Le CRHSC a consacré l'année à appuyer le secteur en assurant la liaison avec le gouvernement pour conseiller et défendre les besoins en ressources humaines, en continuant d'offrir des programmes de soutien déjà en jeu et en parlant avec le secteur des enjeux et des besoins actuels pour des actions immédiates et à l'avenir. Comme tout le monde, nos communications étaient toutes virtuelles ce qui, d'une façon a permis une plus grande participation à travers le pays.

Le CRHSC salue et remercie tous les niveaux de gouvernement pour leur appui aux besoins immédiats du secteur à cause de la pandémie. De plus, nous sommes reconnaissants de l'appui précieux pour intervenir afin d'éviter que notre organisme soit aux prises dans une spirale descendante, et les initiatives pour déclencher/raviver la production et la diffusion culturelle. Nous souhaitons particulièrement remercier le Conseil des arts du Canada, le ministère du Patrimoine canadien et le gouvernement fédéral pour leur appui financier et leurs initiatives pour aider à stabiliser le CRHSC.

Ceci est mon dernier rapport à titre de président du CRHSC puisque mon mandat en tant que membre du conseil d'administration tire à sa fin. Ce poste m'a apporté beaucoup de moments de plaisir et de croissance. Travailler avec tant de membres intelligents et engagés dans le secteur m'a permis de voir la force et les possibilités qui existent dans le secteur pour l'avenir, ceci malgré les récents défis. Je désire remercier sincèrement mes collègues du conseil qui ont fait front commun pour conduire l'organisme à travers les multiples changements et défis que le CRHSC a dû surmonter récemment. Également, le personnel du CRHSC qui a réussi à transitionner les fonctions administratives de l'organisme, le résultat étant un organisme qui est maintenant en phase avec les tendances actuelles d'un environnement de travail allégé et efficace.

Le secteur culturel fera face à d'autres mises au point et d'autres défis au cours des prochaines années. Le CRHSC s'engage à continuer de travailler au nom du secteur et de ses membres afin d'aider à créer un brillant avenir pour ceux sur le marché du travail et ceux qui aspirent pour une carrière satisfaisante dans un milieu dynamique.

Respectueusement soumis,

Richard Hornsby, président

LE RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – Assemblée annuelle 2021

Chers membres du CRHSC,

Ce fut certainement une année mémorable !

Cela dit, nous pouvons nous concentrer sur les défis que nous avons affrontés et la façon dont nous les avons surmontés plutôt qu'attribuer un trop grand rôle à la pandémie qui nous a tous touchés d'une manière ou d'une autre. Le CRHSC salue les intervenantes et intervenants du secteur culturel canadien pour leur résilience et leur volonté à s'adapter ou à travailler au sein de paramètres en évolution constante tout au long de l'année.

En toute humilité, il nous fait plaisir de vous partager les réalisations du CRHSC pour 2020-2021 :

JCT – Le programme [Jeunesse Canada au travail](#) financé par Patrimoine canadien s'est élargi afin de fournir 48 stages au total.

MTRA – Le soutien continu de Patrimoine canadien pour le programme [Milieux de travail respectueux dans les arts](#) a permis au CRHSC d'offrir 54 autres ateliers en ligne à 385 participantes et participants grâce à son [équipe de formatrices et formateurs](#). Le programme MTRA a attiré une attention internationale et le CRHSC fut invité à contribuer à des initiatives comme [Support Art Workers](#) (SAW) en Grèce et [United Women Singapore](#) (UWS). Les [ateliers](#) pour le maintien de Milieux de travail respectueux dans les arts continueront en 2021-2022.

Arts Futures — Durant l'été 2020, à la suite du programme d'immersion intensif axé sur la production et la distribution en réalité virtuelle et augmentée qui s'était déroulé à l'automne dernier pendant 5 jours, Interactive Ontario (IO), le CRHSC et les auteurs Henry Faber et Max Lander publièrent [Choisir et enseigner la technologie immersive appropriée à des fins de création artistique](#). Le financement pour ce projet a été fourni par le Conseil des arts du Canada.

Fin de TdL4 – Cette année marquait aussi la fin de notre 4^e édition de [Talent de Leader](#) (TdL). Cette édition du programme était axée sur le mentorat de gestionnaires à mi-carrière provenant des communautés autochtones, de diverses cultures et de groupes linguistiques minoritaires. Financé par le Conseil des arts du Canada, TdL4 a lié vingt paires de mentors-mentorés (12 anglophones et 8 francophones). Mené par les gestionnaires de projet Annalee Adair et Lise Labine, le mentorat (basé sur la [trousse à outils pour la gestion des HR](#) du CRHSC) invitait les mentors et les mentorés à assister à des webinaires produits par HEC Montréal (en français) et Williams HR (en anglais).

TRIR – Le CRHSC, avec l'aide de la consultante Jane Needles et du consultant Hamal Docter, a convoqué plus de 275 organismes regroupés en caucus artistiques afin de discuter les défis communs touchant le secteur culturel. C'est ainsi que le projet de » [tables rondes intersectorielles sur la relance](#) (TRIR) a vu le jour. Le Conseil des arts de l'Ontario a fourni une subvention pour soutenir les objectifs du projet qui seront poursuivis en 2021-2022 en vue d'améliorer la stabilité économique pour tous les intervenantes et intervenants et créer un secteur accessible où règne l'égalité des chances pour tous et où tous peuvent prospérer.

Mise à jour de L'Art de gérer sa carrière – Une mise à jour sera faite à [L'Art de gérer sa carrière](#). Grâce à l'aide financière du Conseil des arts du Canada, le CRHSC travaille avec des experts provenant de diverses disciplines pour réviser le matériel existant et commencer à préparer des webinaires/ateliers pour aider les travailleuses et travailleurs autonomes et les futurs artistes autonomes à prospérer. Le projet a commencé officiellement en 2020-2021, mais sera pleinement mis en œuvre en 2021-2022.

Série de webinaires sur les RH de CIMA – Enfin, le CRHSC a eu le plaisir de collaborer avec les consultantes Shelly L. Woods et Robin Turnill, ainsi qu'avec Laura Williams et Joel Smith de Williams HR pour produire des webinaires axés sur les ressources humaines pour la Canadian Independent Music Association (CIMA).

Le rapport annuel est une excellente occasion de reconnaître nos principaux collaborateurs. Le CRHSC est très chanceux d'avoir tant de membres fidèles de longue date sur son [conseil d'administration](#); dont plusieurs qui arrivent à la fin de leurs mandats et renouvellements. Merci pour votre orientation, votre avis, vos conseils et votre bonne gouvernance de l'organisme. Des félicitations sont aussi de mises pour ce conseil d'administration qui a surmonté une longue période de transition et qui voit maintenant le début d'une nouvelle phase de croissance. Évidemment, nous sommes aussi reconnaissants de l'engagement continu du [Comité adviseur : provinces et territoires \(CAPET\)](#) et du soutien de nos membres. Enfin, nous tenons à remercier notre équipe dévouée en commençant avec Jessica Lafontaine, notre stagiaire de 2021 et en terminant avec notre équipe de longue date (dont les années de service sont calculées en décennies !) : Lucie d'Aoust, Erma Barnett et Michael Lechasseur. C'est un véritable privilège de travailler avec vous.

Nous vous souhaitons tous une merveilleuse année 2021-2022

Bien à vous,

Grégoire Gagnon, D. Mus., MAP & MBA
Directeur général

**CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES
DU SECTEUR CULTUREL**

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2021

CONTENU

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	1
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	3
ÉTAT DE L'EXPLOITATION	4
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	5
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	7
RELEVÉ DES REVENUS	10



PARKER PRINS LEBANO
Chartered Professional Accountants
Professional Corporation

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du :

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des ressources humaines du secteur culturel, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états de l'exploitation, de l'évolution des actifs nets, et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des ressources humaines du secteur culturel au 31 mars 2021 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil des ressources humaines du secteur culturel conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les répercussions économiques négatives de la pandémie de la COVID-19 causent énormément d'incertitude. Il se peut fort bien que les revenus baissent considérablement et que l'incapacité de l'organisation de rajuster ses dépenses ait un effet négatif appréciable sur le résultat opérationnel. Les présents états financiers ne comprennent pas de rajustement ou de compte de régularisation en fonction de ces effets éventuels.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil des ressources humaines du secteur culturel de poursuivre son fonctionnement, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil des ressources humaines du secteur culturel ou de mettre un terme à son activité ou s'il n'y a aucune autre solution réaliste.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil des ressources humaines du secteur culturel.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont jugées significatives s'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes canadiennes d'audit généralement reconnues, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique pendant l'audit entier. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative découlant d'une erreur, car la fraude peut comporter la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil des ressources humaines du secteur culturel.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction ainsi que des informations connexes fournies par celle-ci.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de la mise en pratique par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil des ressources humaines du secteur culturel de poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations sont insuffisantes, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations pourraient par ailleurs amener le Conseil des ressources humaines du secteur culturel à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et déterminons si les états représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante de contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Parker Prins Lebano Comptables professionnels agréés Société professionnelle
Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'organisation Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Ottawa, Ontario
le 23 septembre 2021

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	214 237 \$	133 315 \$
Débiteurs	16 233	54 273
TPS/TVH recevable	<u>6 156</u>	<u>4 048</u>
	236 626	191 636
IMMOBILISATIONS (note 3)	<u>263</u>	<u>585</u>
	<u><u>236 889 \$</u></u>	<u><u>192 221 \$</u></u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	4 637 \$	13 238 \$
Retenues à la source payables	356	2 782
Fonds engagés (note 4)	149 196	107 425
Revenus reportés	<u>21 355</u>	<u>11 992</u>
	<u>175 544</u>	<u>135 437</u>
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	263	585
Non affectés	<u>61 082</u>	<u>56 199</u>
	<u>61 345</u>	<u>56 784</u>
	<u><u>236 889 \$</u></u>	<u><u>192 221 \$</u></u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DE L'EXPLOITATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
REVENUS (note 4 ; annexe 1)	<u>699 295 \$</u>	<u>942 928 \$</u>
DÉPENSES		
Amortissement des immobilisations	322	715
Cession d'immobilisations	-	163
Frais bancaires	1 332	2 069
Communications et traduction	16 708	30 921
Assurances	3 924	3 669
Programmes de stages	396 090	188 850
Honoraires d'avocats, de comptabilité et de vérification	8 203	9 038
Loyer et frais d'entreposage	2 556	5 068
Frais de bureau	1 974	1 767
Poste et messagerie	225	248
Honoraires professionnels	107 638	377 263
Salaires, bénéfices et rémunérations occasionnelles	150 859	172 092
Télécommunications	3 218	7 798
Déplacement et hébergement	<u>1 685</u>	<u>124 603</u>
	<u>694 734</u>	<u>924 264</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u><u>4 561 \$</u></u>	<u><u>18 664 \$</u></u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	Investis en <u>immobilisations</u>	<u>Non affectés</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIFS NETS				
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	585 \$	56 199 \$	56 784 \$	38 120 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(322)</u>	<u>4 883</u>	<u>4 561</u>	<u>18 664</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>263 \$</u>	<u>61 082 \$</u>	<u>61 345 \$</u>	<u>56 784 \$</u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	4 561 \$	18 664 \$
Éléments n'exigeant pas de mise de fonds :		
Amortissement des immobilisations	322	715
Cession d'immobilisations	<u>-</u>	<u>163</u>
	4 883	19 542
Changement net aux postes hors caisse liés aux opérations :		
Comptes débiteurs	38 040	(22 611)
TPS/TVH recevable	(2 108)	20 624
Frais payés d'avance	-	628
Comptes créditeurs	(8 601)	(14 596)
Retenues à la source payables	(2 426)	(1 201)
Fonds engagés	41 771	65 552
Revenus reportés	<u>9 363</u>	<u>(2 441)</u>
	<u>80 922</u>	<u>65 497</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Investissements, net	<u>-</u>	<u>5 085</u>
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	80 922	70 582
ENCAISSE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>133 315</u>	<u>62 733</u>
ENCAISSE, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>214 237 \$</u>	<u>133 315 \$</u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2021

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel ("le Conseil") est un organisme sans but lucratif enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) constitué sans capital-action le 4 octobre 1994 en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Le Conseil a pour mission d'entamer, de coordonner et de promouvoir la planification, la gestion, le développement et la formation en ressources humaines dans le secteur culturel. Ces états financiers présentent l'ensemble des programmes du Conseil. En tant qu'organisme à but non-lucratif, le Conseil est exempt d'impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif et ils témoignent des politiques suivantes :

BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction du Conseil doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Conseil pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

CONSTATATION DES PRODUITS

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagés les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports non dépensés sont comptabilisés à titre de fonds engagés au l'état de la situation financière jusqu'au terme de l'entente connexe. Les apports non dépensés à la date de terminaison de chaque entente de contribution sont remboursables au donateur.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à titre de revenus lorsque le Conseil reçoit les immobilisations. Ces apports sont comptabilisés à la juste valeur des immobilisations ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les revenus de placements sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

LE 31 MARS 2021

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

IMMOBILISATIONS

L'équipement informatique est comptabilisé au coût et amorti en fonction de la durée probable d'utilisation en tenant compte de la valeur résiduelle selon la méthode du solde dégressif au taux annuel de 55 %.

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice sont amorties en utilisant un taux égal à la moitié du taux annuel.

3. IMMOBILISATIONS

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement informatique	1 792 \$	1 529 \$	263 \$	585 \$

4. FONDS ENGAGÉS

	2021	2020
Patrimoine canadien et Metcalf Foundation		
Solde au début de l'exercice	28 556 \$	14 594 \$
Apports reçus	95 553	285 803
Dépenses engagées	(51 186)	(271 841)
Solde à la fin de l'exercice	72 923	28 556
Conseil des arts du Canada		
Solde au début de l'exercice	78 869	18 858
Apports reçus	76 500	160 900
Dépenses engagées	(79 096)	(100 889)
Solde à la fin de l'exercice	76 273	78 869
Emploi et Développement social Canada		
Solde au début de l'exercice	-	8 421
Apports reçus	-	139 180
Dépenses engagées	-	(147 601)
Solde à la fin de l'exercice	-	-
Solde total à la fin de l'exercice	149 196 \$	107 425 \$

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
LE 31 MARS 2021

5. SUBVENTION SALARIALE D'UGENCE DU CANADA

Pendant l'année financière, en vertu des subventions administrées par l'ARC en raison des difficultés financière éprouvées par suite de la pandémie de la COVID-19, certaines prestations ont été reçues dans le cadre du programme de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). Ce programme permettait aux employeurs d'obtenir une subvention imposable d'un montant correspondant à un maximum de 75 % de la rémunération admissible des membres de leur personnel pour certaines périodes si certaines baisses de revenu avaient été subies. Le programme est relativement complexe car il faut faire des calculs différents pour chaque période, il n'y a jamais eu de réévaluation ni d'examen par l'ARC, et l'incessante évolution de l'information a semé une certaine confusion parmi les employeurs qui risquaient de présenter des demandes de subvention inexactes. Il s'ensuit qu'il est impossible de bien déterminer s'il existe un élément de passif relatif à un recalcul ou à un remboursement potentiel de montants de SSUC reçus avant la fin de l'année.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Conseil.

Le Conseil ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels le Conseil est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après :

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement le Conseil à un risque de crédit représentent principalement des comptes clients. Le risque de crédit lié aux comptes clients est limité, étant donné que la majorité des comptes clients provient de deux départements gouvernementaux.

Risque de taux d'intérêt

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc le Conseil à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et placements à court terme et à s'assurer que le Conseil dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires de montant autorisé suffisant. Le Conseil établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Instruments financiers à court terme

La juste valeur des actifs et passifs à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

RELEVÉ DES REVENUS - Annexe 1
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
FONCTIONNEMENT		
<i>Subventions COVID-19</i>		
Subvention salariale d'agence du Canada	22 728 \$	-
Conseil des arts du Canada	<u>41 900</u>	<u>-</u>
	<u>64 628</u>	<u>-</u>
ENTENTES CONNEXES		
<i>JCT - Carrière vouée au patrimoine</i>		
Patrimoine canadien	473 290	226 000
<i>Littérature numérique</i>		
Conseil des arts du Canada	30 124	60 776
<i>Talent de leader (Tdl)</i>		
Patrimoine canadien et Metcalf Foundation - Tdl3	-	64 143
Conseil des arts du Canada - Tdl4	48 745	21 255
<i>Information sur le marché du travail</i>		
Emploi et Développement social Canada	-	147 601
<i>Milieus de travail respectueux dans les arts</i>		
Conseil des arts du Canada	-	18 858
Patrimoine canadien	51 186	210 247
Communautés de langue officielle	-	47 000
Ministère de la Justice	-	116 773
<i>L'Art de gérer sa carrière</i>		
Conseil des arts du Canada	<u>227</u>	<u>-</u>
	<u>603 572</u>	<u>912 653</u>
GÉNÉRÉS PAR LE CONSEIL		
Intérêts et divers	1 500	128
Frais d'adhésion	13 237	21 612
Ventes de produits et services	<u>16 358</u>	<u>8 535</u>
	<u>31 095</u>	<u>30 275</u>
	<u>699 295 \$</u>	<u>942 928 \$</u>